

Exploitation du réseau Salon Etang Côte Bleue de la Métropole Aix-Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Synthèse à la CCSPL du rapport annuel d'activité 2021 du concessionnaire

En date du 18 février 2021, la METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE a confié à la société dédiée à l'exécution du contrat de concession, dénommée TRANSDEV ALPILLES BERRE MEDITERRANEE, l'exploitation des services de transports collectifs routiers, réguliers, scolaires et à la demande, ainsi que le transport de personnes à mobilité réduite du réseau « La Métropole Mobilité » sur le périmètre du réseau des bus de l'Etang, du réseau Libebus du bassin de mobilité de Salon de Provence ainsi que des communes de Carry-le-Rouet, Sausset-Les-Pins, et Châteauneuf-les-Martigues

Le contrat de concession couvre une durée de 9 ans. Il est entré en vigueur le 6 juillet 2021.

Le contrat prévoit l'exploitation des services de transport, la gestion du mobilier affecté à ces derniers, la gestion des boutiques et également celles des parkings relais et pôles d'échanges. Il développe une stratégie commerciale à l'attention des usagers.

Le concessionnaire prend à sa charge la réalisation du programme d'investissements en termes de véhicules par le biais d'une convention tripartite avec la Banque Postale. Ces biens constituent des biens de reprise et peuvent être rachetés en fin de contrat par l'autorité organisatrice suivant leur valeur nette comptable.

Le contrat prévoit également la construction d'un dépôt neuf sur Salon de Provence. L'autorité organisatrice met à la disposition du délégataire le système d'aide à l'exploitation et à l'information, le matériel billettique, les agences commerciales de Vitrolles et Marignane, le dépôt de Vitrolles.

Le Concessionnaire exécute le service à ses risques et périls. Il assume :

- le risque d'exploitation dans la mesure où il est rémunéré sur la base d'un forfait de charges
- le risque commercial dans la mesure où il s'engage sur un niveau de recettes.

En outre, le Concessionnaire s'engage sur des objectifs de fréquentation (article 51) et de qualité de service (article 20). En cas de gain de productivité lors de l'exécution du contrat, un partage des gains est prévu (article 56).

En contrepartie de l'exploitation du service, le Concessionnaire perçoit un forfait de charges de l'Autorité concédante.

Chiffres-clés 2021

	Année 2021 (6 mois)
Offre Kilométrage	2 173 575 kms
Fréquentation	1 137 684 voyages
Moyens	189 véhicules 214 salariés (Hors sous-traitance)
Age moyen du parc	7 ans et 1 mois
Marketing	
Budget marketing	570 135 €
NB réclamations	1161 réclamations
Recettes trafic	663 474€ HT recettes de trafic, à noter que 45% des recettes sont faites à bord.
Financier –Valeurs 2020	
Forfait de charges	13 883 300 €
(versé à l'exploitant)	1 393 497 €

Recettes Forfaitaires(assurées pour la
Métropole)Equilibres financiers

TRANSDEV ALPILLES BERRE MEDITERRANEE (Montants en €)	2021
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	13 056 021 €
Autres produits d'exploitation (2)	1 549 953 €
→ dont subvention d'équilibre versée par la Métropole	-12 056 €
Charges d'exploitation (3)	14 805 516 €
→ dont redevance versée à la Métropole	0 €
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	-199 542 €
Bénéfice attribué (b1)	0 €
Produits financiers (4)	0 €
Charges financières (5)	11 378 €
Résultat financier (b2) = (4) - (5)	-11 378 €
Résultat courant avant impôts = (a) + (b1) + (b2)	-210 920 €
Produits exceptionnels (6)	7 277 €
Charges exceptionnelles (7)	36 113 €
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	-28 836 €
Impôts sur les bénéfices (d)	
Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)	-239 756 €

Dans le cadre de la pénurie conducteurs Transdev Alpilles Berre Méditerranée a mis en place un PTA. Cependant malgré la baisse de l'offre kilomètre, la société a fait appel à de l'intérim conducteurs pour combler le manque d'effectif.

Pour faire face également à la pénurie de mécaniciens et aux pannes matériels Transdev Alpilles Berre Méditerranée a eu recours à de l'intérim mécanicien.

Les charges de personnel ont donc évolué d'environ +15%.

L'entretien du matériel a engendré des dépenses supplémentaires de l'ordre de +10%. Ces pannes véhicules ont engendré des tours sautés, qui ont généré une baisse de chiffre d'affaires et des pénalités.

Le résultat avant impôts est donc directement impacté par tous ces événements, et explique le niveau de pertes enregistré.